

Édito

Alors que la Loi Travail vient d'être adoptée par le Parlement au cours de l'été, son article 102 définit les bases d'une nouvelle réforme de la Santé au Travail.

Tirée des principales préconisations du rapport ISSINDOU-FANTONI remis en 2015 sur « Aptitude et Médecine du Travail », celle-ci devrait être le point d'orgue d'une série de remaniements du dispositif depuis douze ans. De la visite d'embauche au constat d'inaptitude, en passant par la périodicité du suivi médical, les décrets d'applications à venir viendront en préciser les nouvelles modalités, en tenant compte cette fois de la réalité de la démographie médicale à venir.

Dans la suite d'un arrêt de la Cour de Cassation du 25 novembre 2015, la responsabilité de l'employeur en matière de Sécurité et Santé au Travail tend à ne plus être engagée systématiquement. En effet, il peut être désormais tenu compte des actions mises en œuvre par l'employeur pour prévenir les risques professionnels. C'est dans ce contexte que les missions essentielles de nos services de santé au travail trouveront tout leur sens. Accompagner les entreprises pour mieux protéger leurs salariés : c'est dans cet esprit que le SSTNFC et l'AIST39 travaillent pour proposer régulièrement de nouvelles actions et de nouveaux outils pour une meilleure prévention primaire.

Aussi, le SSTNFC et l'AIST39 ont développé l'outil EMPR1TE. Mis à disposition de l'ensemble des adhérents, il devient progressivement l'interface essentielle entre l'entreprise et l'équipe pluridisciplinaire qui le suit. De l'évaluation des risques professionnels à l'analyse des Fiches de Données de Sécurité des produits chimiques utilisés, en passant par le diagnostic pénibilité et les plans d'actions associés, votre Service de Santé au Travail vous accompagne et vous conseille.

Pascal LE DEIST - Directeur Général AIST 39 et SSTNFC

À NOTER DÈS À PRÉSENT DANS VOS AGENDAS 6 OCTOBRE 2016

Matinale régionale du maintien en emploi.

**Santé au travail et maintien en emploi :
quelles actions possibles en entreprise ?**

DE 9 H 00 / 12 H 30 à DOLE

Témoignage d'entreprises et intervention d'un grand témoin, suivi d'un buffet et d'un Forum.

Matinale ouverte aux entreprises et acteurs relais et organisée dans le cadre du PRITH BFC et du PRST3* par la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté et l'AGEFIPH.*

PLACES LIMITÉES À 200 PERSONNES

Pour vous inscrire : www.fact.aract.fr

* Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés

* Plan Régional Santé au Travail



REJOIGNEZ NOUS pour **EMPR1TER** le chemin de la prévention...

Au regard de l'obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés, l'employeur est tenu de s'engager dans une dynamique durable de gestion des risques au sein de son entreprise.

Pour l'y aider, le Service de Santé au Travail l'accompagne depuis longtemps dans ses démarches d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Effectivement, au-delà des visites médicales et autres entretiens infirmiers, l'Équipe Pluridisciplinaire informe, évalue et conseille les employeurs comme les salariés.

Document unique & diagnostic pénibilité : qu'est-ce que c'est ?

Le document unique transpose, par écrit, l'évaluation des risques professionnels. Il est obligatoire pour toutes les entreprises comptant au moins un salarié (*décret du 5/11/2001*).

Le diagnostic pénibilité consiste à évaluer l'exposition des salariés aux 10 facteurs suivants :

- Manutentions manuelles de charges • Postures pénibles
- Vibrations mécaniques • Agents chimiques dangereux
- Milieu hyperbare • Bruit • Températures extrêmes • Travail de nuit • Équipes successives alternantes • Travail répétitif

Depuis le 1/07/2016, chaque entreprise doit en effet déclarer, via la DADS* ou DSN1, et ce avant le 31/01/2017, l'ensemble des salariés exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité.

Une formalité administrative ou réglementaire ? Pas seulement...

Il ne s'agit pas de compléter un document légal figé. L'évaluation des risques professionnels représente la colonne vertébrale de la prévention dans l'entreprise : c'est avant tout une démarche qui permet de dresser un bilan et de définir à cette issue un programme d'actions.

À VENIR...

Face aux évolutions réglementaires d'une part et grâce aux retours des utilisateurs d'autre part, l'interface bénéficie d'un programme permanent de développement. Parmi les principales nouveautés attendues pour le second semestre 2016 :

- Fin de l'intégration des nouvelles dispositions réglementaires en matière de pénibilité,
- Dynamisation des plans d'actions en y intégrant des propositions de solutions et des indicateurs de suivi,
- Possibilité d'exporter les données d'EMPR1TE vers SEIRICH.

Afin de pouvoir encore mieux informer les utilisateurs, une lettre d'infos périodique sera également mise en place prochainement.

Et concrètement, à quoi ça sert ?

Évaluer les risques professionnels permet à terme de prévenir les accidents de travail, les maladies professionnelles et d'améliorer les conditions de travail des salariés. **La santé de l'entreprise, c'est aussi la santé de ses salariés !**

Zoom sur l'analyse critique des fiches de données de sécurité

Parmi les risques professionnels, le risque chimique doit faire l'objet d'une attention particulière avec notamment l'analyse des Fiches de Données de Sécurité des produits utilisés dans l'entreprise.

Aujourd'hui, les fournisseurs de produits chimiques sont responsables de la classification des substances et des mélanges qu'ils livrent à l'entreprise, notamment à travers la transmission d'une FDS actualisée et conforme à la classification harmonisée du CLP**.

Or, force est de constater que les FDS sont souvent incomplètes voire erronées, en lien notamment avec la forte évolution des classifications des substances (après enregistrement dans le cadre de REACH***).

L'analyse critique trouve donc ici tout son sens : confronter les données du fournisseur aux classifications réglementaires actualisées afin de juger de leur pertinence.

EMPR1TE EN QUELQUES CHIFFRES...

(arrêtés au 1/07/16)

- 491 dossiers Risques Professionnels
- 339 dossiers Risques Chimiques
- 7555 FDS enregistrées dont 614 partagées dans la banque

O
U
T
I
L

*DADS : Déclaration Annuelle de Données Sociales ; DSN : Déclaration Sociale Nominative

**Règlement CLP (Classification Labelling Packaging) : principale législation européenne en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques

***REACH : Règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, basé sur l'identification sans ambiguïté des substances



EMPR1TE : “Ça coule de source”

Aurélien GIACOMIN, Professeur d'Activité Physique Adaptée à l'EHPAD Saint Joseph Fondation Saint Charles de Nancy.

Pouvez-vous nous présenter la structure qui vous emploie ?

La Fondation Saint Charles, Saint Joseph est une EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). C'est une résidence collective destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes et fournissant obligatoirement des services comme les soins ou les repas. Elle emploie une centaine de personnes pour s'occuper d'une centaine de résidents.

Quel était le contexte de la demande ?

En 2012, j'ai été missionné pour la mise à jour du document unique (D.U.) d'évaluation des risques professionnels et la conduite du diagnostic pénibilité. Lors d'un C.H.S.C.T., j'ai exprimé mes besoins en termes de méthodologie et d'outils pour piloter la démarche. Le Médecin du Travail, le Docteur Tisserand, m'a alors orienté vers le Département Prévention Conseil (D.P.C.) de l'AIST39 qui m'a accompagné sur la démarche. C'est en 2014 que l'intervenant du DPC m'a proposé de transférer notre D.U. sur EMPR1TE, l'outil en ligne développé alors par le Service de Santé au Travail.



Comment s'est déroulé l'accompagnement ?

L'intervenant de l'AIST39 est venu me former à l'utilisation d'EMPR1TE. La prise en main a été rapide et j'ai retranscrit notre DU sur ce nouvel outil. Aujourd'hui, je saisis les informations recueillies avec les équipes sur le terrain (identification des risques, cotation). Il est important de mobiliser un temps de travail spécifique à la conduite de la démarche. Actuellement, je me fixe une périodicité de mise à jour tous les 6 mois. Cela demande de l'investissement. Je fais un point régulièrement sur l'évaluation au C.H.S.C.T. en m'appuyant sur l'outil.

Quels sont les points forts d'EMPR1TE ?

EMPR1TE est particulièrement intuitif, clair et facile d'utilisation. Les informations à saisir coulent de source. Son utilisation est logique et répond aux différentes étapes de l'évaluation des risques (création de l'organigramme, identification et cotation des risques, plan d'action).

En termes de fonctionnalités, la synthèse de l'évaluation et la matrice unité/risque professionnels permettent d'avoir une vision globale de ces risques et sert d'outil de décision pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

Le document unique peut être édité sous forme de rapport et utilisé comme support de travail, de communication dans la structure... Il est lisible et facilement compréhensible par tous. Un autre point fort d'EMPR1TE est que l'on peut également travailler dessus depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet avec son identifiant et son mot de passe. Et puis, j'ai toujours pu compter sur l'intervenant de l'AIST39 pour répondre à mes questions dans les meilleurs délais ou m'informer des évolutions développées sur EMPR1TE.

Quel travail envisagez-vous pour la suite de votre démarche ?

Nous avons de nouveaux membres au CHSCT. Je compte les intégrer à la démarche en utilisant la possibilité de leur créer un accès à l'outil pour à terme, éventuellement, m'aider à faire les mises à jour de notre DU.

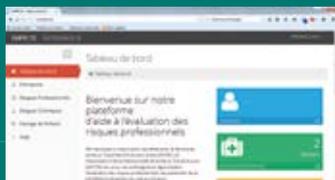
J'envisage aussi de saisir les fiches de données de sécurité dans la partie Risque Chimique d'EMPR1TE.

Et pour conclure ?

C'est un bon outil qui mérite d'être utilisé par les entreprises!



L'Outil EMPR1TE



Afin d'accompagner encore plus efficacement leurs adhérents, les Services de Santé au Travail du Jura (AIST 39) et du Nord Franche-Comté (SSTNFC)

ont développé depuis 2014 un outil en ligne appelé EMPR1TE.

Destiné à l'ensemble des adhérents, de toutes tailles et de tous secteurs confondus, cet outil permet de répondre aux principales obligations réglementaires telles que :

La rédaction du document unique

Le diagnostic pénibilité

L'analyse critique des Fiches de Données de Sécurité

Le suivi de plans d'actions

CONDITIONS D'ACCÈS/ SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

- **Une adresse unique :** www.empr1te.org mais un espace dédié à chaque adhérent avec identifiant/ mot de passe; possibilité de créer plusieurs profils (droits différenciés) dans l'entreprise.
- **Aucun prérequis exigé,** seule une connexion internet.
- **Outil collaboratif :** synchronisation de la liste des salariés déclarés auprès du Service, accès partagé avec l'équipe pluridisciplinaire concernée, capitalisation de l'analyse des FDS par le biais d'une banque mutualisée.
- **Ensemble des états** et synthèses exportables sous pdf.
- **Gestion** de l'historique des dossiers.
- **Interface** simple et optimisée pour tablette et smartphone.
- **Accès compris** dans la cotisation annuelle (aucune facturation en sus) et nécessairement alloué d'un accompagnement par l'équipe pluridisciplinaire (présentation et prise en main concrète de l'outil, suivi, réponse aux questions spécifiques).

Formation HSE et Service de Santé au Travail : UNE PLUS VALUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION



Annette Devaufleury, vous qui êtes responsable formation pour le département HSE au sein de l'IUT Besançon - Vesoul, pouvez-vous nous le situer en quelques mots?

Basé sur le site de Vaivre et Montoille, l'IUT de Besançon Vesoul existe depuis

1988 et accueille chaque année environ 300 étudiants dont 75 étudiants pour le département HSE.

Le Département Hygiène, Sécurité et environnement propose deux formations : DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) réalisé sur deux années, et le LICENCE PRO Prévention des Risques Professionnels et Environnementaux réalisée soit dans la continuité du DUT, soit en provenant d'un autre cursus. Les étudiants effectuent un stage de quatre mois en entreprise.

Ces dernières années, la réglementation liée à la santé, à la sécurité du travail et à la protection de l'environnement industriel s'est développée de manière importante. Elle impose aux responsables concernés le respect d'obligations réglementaires plus lourdes et plus complexes.

C'est pourquoi le Département HSE de l'IUT de Besançon - Vesoul et les SSTI du Jura et Nord Franche-Comté ont choisi d'agir ensemble en mettant en place une étroite collaboration afin d'apporter aux étudiants des connaissances terrain tout au long de leur parcours de formation.

Un partenariat gagnant acté officiellement en décembre 2015... En quoi consiste-t-il?

D'une part, il s'agit d'accompagner les étudiants vers leur futur parcours professionnel.

Le partenariat s'est étoffé au cours des années avec le SSTI dans le but de pérenniser et développer l'intervention des acteurs terrain dans le programme HSE. En effet, quatre intervenants viennent apporter leur compétence professionnelle dans la formation HSE : présentation des Services de Santé au Travail, focus partie bruit, toxicologie industrielle et pénibilité.

D'autre part, des actions de terrain primordiales et complémentaires lors de stage viennent appuyer leur formation. Quatre étudiants ont intégré en 2016 des entreprises adhérentes au SSTI dans le but de réaliser l'évaluation des Risques Professionnels (DU, diagnostic pénibilité et/ou évaluation du risque chimique via l'outil EMPR1TE). Cet outil leur a été présenté dans le cadre de leur formation initiale. Par ailleurs, les intervenants du service accompagnent les étudiants au cours de leur stage.

Une articulation bien menée à tous niveaux. Selon vous, quels en sont les intérêts pour chaque partenaire?

Les entreprises disposent d'appuis techniques des étudiants apportant leur temps et leur énergie par le biais d'EMPR1TE (un outil full web) mis en place par les SSTI et permettant d'aborder au mieux le DU (pré-analyse de terrain pour la pénibilité) avec expertise et regard critique des FDS ainsi que des conseils dans d'autres domaines tels que le bruit, le risque chimique...

Mais c'est aussi apprendre à connaître et comprendre le rôle des SSTI au fil des évolutions réglementaires de la Santé au Travail.

Les étudiants possèdent une palette d'outils élargie et une approche leur permettant de mener à bien leur mission sur le terrain. Partage d'expérience professionnelle des intervenants des SST et leur bonne connaissance des problématiques en entreprise. Permettre de scénariser les risques et étude de cas, très formatrice. Permettre aux étudiants d'avoir un appui technique complémentaire à ce peuvent apporter les enseignants. Échanges complémentaires tant au niveau des outils que l'évolution des pratiques.

Les Services de Santé au Travail accentuent leur communication auprès de leurs entreprises adhérentes, nouent le dialogue avec les futurs responsables HSE, permettent la formation des futurs interlocuteurs, contribuent à former des professionnels compétents en gardant un lien avec les entreprises, apportent une plus-value préventive.

Un petit mot pour la fin?

Nous espérons voir à terme un partenariat pérenne, en développant davantage les formations, les outils d'information grâce aux retours d'expérience lors de cette première année écoulée qui s'annonce d'ores et déjà encourageante de toute part...

